

## FORMATION

### « LE MÉDIATEUR FAMILIAL ET L'ARGENT »

#### Nombre de médiateurs familiaux sont souvent mal à l'aise sur la question du financier et du patrimonial dans les séparations/les divorces.

Il est important de démystifier la question de l'argent et du patrimoine pour les personnes et pour le médiateur familial, de considérer la symbolique des comptes à régler et de proposer une façon plus simple de travailler sur l'aspect matériel, financier et patrimonial des séparations/des divorces, sans perdre pour autant la quintessence de la Médiation Familiale.

#### PREMIÈRE JOURNÉE

25 mars 2021 ou 21 octobre 2021

M. JUSTON et C. GASSEAU\*

- Présenter la problématique du Juge aux Affaires Familiales et du médiateur familial sur les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce ;
- Rappeler les principales notions de droit concernant les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce ;
- Rappeler le rôle du Juge aux Affaires Familiales par rapport à l'aspect financier et patrimonial d'une séparation/d'un divorce ;
- Prendre conscience des enjeux des négociations financières pour l'avenir du métier de médiateur familial ;
- Mettre en place une ouverture à un travail partenarial avec les avocats et les Juges aux Affaires Familiales.

#### DEUXIÈME JOURNÉE

26 mars 2021 ou 22 octobre 2021

M. JUSTON et C. GASSEAU\*

- Réfléchir en Médiation Familiale :
  - À l'importance de l'argent ;
  - Au fonctionnement du couple séparé par rapport à l'argent ;
  - Au cadre et au déroulement du processus de Médiation Familiale, en situant les négociations financières et patrimoniales ;
  - À la méthode et à la posture du médiateur familial au regard du financier et du patrimonial ;
  - À la mise en forme par les personnes des accords parentaux financiers et patrimoniaux.
- Réfléchir à partir de cas pratiques ;
- Participer à des mises en situation sur le montant d'une contribution à l'entretien et l'éducation des enfants, sur la prestation compensatoire et sur le partage patrimonial.

#### OBJECTIFS

- S'approprier les principales notions de Droit concernant les aspects financiers des séparations et divorces ;
- Appréhender les dimensions psychologiques et émotionnelles liées à l'argent dans ces situations ;
- Identifier les représentations de chacun sur les questions financières et patrimoniales ;
- Mettre en évidence les zones de coopération entre les médiateurs familiaux, les magistrats, les avocats, les notaires.

#### Durée

14h (soit 2 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 450 €  
Non-adhérents Fenamef : 550 €

#### Dates et lieux

25 et 26 mars 2021 - Paris (75)  
21 et 22 octobre 2021 - Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Formation**  
**Le Médiateur familial et l'argent**

**21 et 22 octobre 2021**

**NOM et Prénom :** .....

**Organisme et adresse :** .....

.....

.....

.....

**Fonction :** .....

**Tél. :** .....

**Mail du (de la) participant(e) :** .....

**Autre mail :** .....

**Participe à la formation et règle la somme de :** .....

**(La Fenamef se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation  
si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou au regard de la situation sanitaire  
et ne procèdera donc pas au remboursement des frais engagés.)**

*Attention, 10% du coût de la formation sera retenu en cas d'annulation après le 21 septembre 2021 !*

**FRAIS D'INSCRIPTION**

*(par personne)*

**Adhérents Fenamef : 450 €**

**Non-adhérents Fenamef : 550 €**

**Les conventions de formation ainsi que la convocation seront envoyées automatiquement par courrier.**

Signature et tampon :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de chaque session de formation, un questionnaire d'évaluation est remis au stagiaire.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
  - Fenamef - 2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
  - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.

## FORMATEURS/INTERVENANTS

\* sous réserve de modifications

**Bruno BAUMLEN**, Directeur de l'association Résonances Médiations (13), membre du Bureau de la Fenamef

**Claire BONNELLE**, Médiatrice Familiale, formatrice et intervenante en A.P.P. (26)

**Virginie CALTEAU-PERONNET**, Médiateur Avocat agréée CNMA Barreau de Paris - titulaire du DEMF Certified Transformative Mediator (ISCT, USA) - formateur et analyseur de pratique

**Cécile CHAMARD**, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

**Didier CHIRON**, Ancien Directeur de services de l'AREAMS (85), membre du Bureau de la Fenamef

**Alice DALAINE**, Psychologue clinicienne et coordinatrice d'un Espace de Rencontre

**Françoise DUCHÂTEAU**, Médiatrice Familiale et formatrice - gérontologue

**Carole DUPUY**, Responsable des formations juridiques à l'I.R.T.S. Normandie-Caen

**Abdelali EL OUARDI**, Psychologue clinicien à l'association IMPULSION 54

**Catherine FROGER**, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

**Catherine GASSEAU**, Médiatrice Familiale, ancienne directrice de l'association Résonances (13)

**Marc JUSTON**, Magistrat honoraire, ancien Juge aux Affaires Familiales, membre du Haut Conseil, de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

**Sabrina LOISON**, Conseillère technique au CRIAS (69)

**Jérôme PRÉVOT**, Directeur de l'Association Aurélie Finance (54), médiateur familial et vice-président de la Fenamef

**Gérard RIBES**, Médecin, psychiatre et praticien hospitalier

**Stéphanie VAUTIER**, Directrice de l'association IMPULSION 54, médiatrice familiale

**Isabelle VINCENT**, Formatrice, consultante

**Sylvain VISEUR**, Directeur de l'association Espace Médiation (35)

RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

[www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

par tél. : 02 31 46 87 87 ou mail : [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr)

**Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux**

2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Tél. : 02 31 46 87 87 - Mail : [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr) - Site : [www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

Mise en page : Fenamef